

ORDONNANCE COLLECTIVE	SOULAGER UN CLIENT PRÉSENTANT DU PRURIT PER HÉMODIALYSE.	NO : OC-2-B-K (Temp : 8.11)
Référence: <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire Titre : _____		Mise en vigueur le : <u>FÉVRIER 2011</u> Révision le : _____
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Tous les infirmiers et infirmières œuvrant au service de suppléance rénale.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Tous les clients hémodialysés présentant du prurit per hémodialyse.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; K- Administrer et ajuster de médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Lorsqu'un client présente du prurit per hémodialyse.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Soulager le prurit chez un client hémodialysé, per hémodialyse.		
CONTRE-INDICATION <ul style="list-style-type: none">▪ Allergie au diphenhydramine (Benadryl).▪ S'il reste moins de 30 minutes au traitement.		
LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN Aucune		
DIRECTIVES <ul style="list-style-type: none">• S'il reste <u>plus de 30 minutes au traitement</u>, administrer:<ul style="list-style-type: none">▪ diphenhydramine (Benadryl) 25 mg I.V. en 1 à 2 minutes via le piège veineux. Si non soulagé 1 heure post 1 ^{ère} dose: <ul style="list-style-type: none">▪ 2^e dose de diphenhydramine (Benadryl) 25 mg I.V. en 1 à 2 minutes via le piège veineux.		

Si non soulagé 1 heure post 2^e dose:

- Aviser le néphrologue.
- Aviser le client des risques de somnolence relié à la prise de diphenhydramine (Benadryl) et de ne pas conduire un véhicule pour 6 heures.
- Vérifier les derniers résultats de Ca-PO₄. Si le résultat date de plus de 2 semaines, effectuer un prélèvement Ca-PO₄ en pré-dialyse.
- Si le résultat de PO₄ > 1,78 mmol/L:
 - Vérifier la prise de chélateur de phosphore.
 - Faire voir par la nutritionniste.
- Effectuer l'enseignement sur les moyens non pharmacologiques de soulager le prurit.
- Si le prurit persiste au-delà d'une semaine, aviser le néphrologue.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

aucun

SOURCES:

CHPLG(2004), Ordonnance permanente: Diminuer ou éliminer le prurit per traitement d'hémodialyse.

CHUS. (2002). Le prurit urémique. Clinique Prévoir.

NKF KDOQI GUIDELINES [Site Web], «Guidelines for Bone Metabolism and Disease in Chronic Kidney Disease», «Guideline 3. Evaluation of serum phosphorus levels », Consulté le 8 mars 2010, http://www.kidney.org/professionals/KDOQI/guidelines_bone/Guide3.htm.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Caroline Fagnant
infirmière clinicienne Suppléance rénale

Mars 2010

Date

Personnes consultées :

Catherine Talbot
Nutritionniste

8 mars 2010

Date

Dr Marie-Ève Boulé
Néphrologue

5 mars 2010

Date

Dr Pierre Landry
Néphrologue, Chef médical suppléance rénale

22 mars 2010

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :

[Signature]
Néphrologue, chef du département de suppléance rénale

6-01-2011

Date

Validée par :

[Signature]
Directrice des soins infirmiers

20-12-2010

Date

Validée par :

[Signature]
Chef du département de la pharmacie

20-12-2010

Date

Validée par :

[Signature]
Directeur des services professionnels et des affaires médicales

6-01-2011

Date

Approuvée par :

[Signature]
Président du CMDP

2011/1/31

Date